



 DÉPARTEMENT
 DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
 Membres présents : 10
 Nombre de pouvoirs : 4
 Membres votants : 14

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 23 mars 2023

Présents : Florent CHOLAT, Elise BRALET, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAJET

Absents : Pascal SOUCHE (donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL), Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Christine CAVARRETTA), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Jean Paul JULIEN), Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAJET), Brigitte ORGANDE

Secrétaire de séance : Elise BRALET

DEL2023_018 : Tarifs de la régie divers et règlements

Il est proposé de modifier certains tarifs et de créer de nouveaux tarifs relatifs à la régie « divers » de la commune.

LOCATION DE SALLES WEEK-END

GYMNASE DE L'ESPACE DES 4 VENTS

Gymnase avec cuisine

- Champagnards.es - période estivale (du 1^{er} avril au 15 octobre) 400,00 €
- Champagnards.es - période hivernale (du 15 octobre au 31 mars) 700,00 €
- Entreprises implantées à Champagnier 2 000,00 €
- Entreprises hors Champagnier 3 000,00 €

Gymnase sans cuisine

- Champagnards.es - période estivale (1 avril au 15 octobre) 300,00 €
- Champagnards.es - période hivernale (15 octobre au 31 mars) 600,00 €
- Entreprises implantées à Champagnier 2 000,00 €
- Entreprises hors Champagnier 3 000,00 €
- Artistes / sportifs de haut niveau 1€/heure + projet culturel ou sportif

SALLE FRATERNITÉ

- Toutes périodes : 100,00 €

Étant précisé que les clés seront remises le vendredi après-midi durant le temps de travail de l'agent concerné.

Les agents communaux bénéficient d'un demi-tarif par an sur les locations de salles et d'équipements communaux, sous réserve des disponibilités des équipements (arbitrage de l'autorité territoriale si besoin).

Les modalités de location et d'utilisation sont définies par le règlement d'utilisation et de mise à disposition des salles communales, annexé à cette délibération.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

L'occupation du domaine privé communal au sein de l'Espace des 4 vents par des activités foraines ou circassiennes est restreinte à un cercle de dix mètres de diamètre matérialisé par la présence d'un revêtement en sable stabilisé.

Tarif d'occupation du domaine privé communal **10,00€/jour**

Tarif d'occupation du domaine privé communal + raccordement électrique **15,00€/jour**

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

Équipements communaux	Location par les champagnards.es	Location par les entreprises champagnardes
Table	1,00 €	2,00 €
Chaise	0,25 €	0,50 €
Banc	0,50 €	1,00 €
Chapiteau	100,00 €	200,00€

Les modalités de location et de mise à disposition sont définies par le règlement de mise à disposition des équipements communaux, annexé à cette délibération.

CONCESSIONS DU CIMETIÈRE

- Concession pour 15 ans **250,00 €**
- Concession pour 30 ans **350,00 €**
- Concession pour 50 ans **600,00 €**
- Columbarium pour 15 ans **200,00 €**
- Columbarium pour 30 ans **300,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'abroger la délibération DEL2021-056 du 4 octobre 2021 ;
- D'accepter les tarifs exposés ;
- D'approuver les règlements d'utilisation et de mise à disposition annexés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants à cette décision.

Modalités de vote : 14 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION



Florent CHOLAT
Maire

Elise BRALET
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 31 MARS 2023
Publié le : 31 MARS 2023